

Affaires courantes

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE SYSTÈME JUDICIAIRE

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par 1 400 habitants de Cambridge et de Kitchener, qui favorisent des peines plus sévères pour les délits d'agression. Ils demandent au Parlement d'adopter des lois prévoyant des peines minimales obligatoires pour tous les crimes violents, qui s'appliqueraient de façon uniforme à toutes les régions du Canada.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter trois pétitions aujourd'hui. C'est le maire du village de Green Lake, une collectivité métisse du nord-ouest de la Saskatchewan qui connaît un taux de chômage de 85 p. 100 et un grave problème d'aide sociale, qui a fait circuler la première pétition.

Les signataires invitent le Parlement canadien à rejeter les recommandations du rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord paru en octobre dernier et à reconnaître les besoins financiers des gens de ces régions. La pétition est signée par 197 habitants de la collectivité de Green Lake dans le Nord.

• (1510)

Ma deuxième pétition est signée par des habitants de la localité de Pierceland, située, elle aussi, dans le nord-ouest de la Saskatchewan dans ma circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. Les pétitionnaires reconnaissent que les habitants du nord du Canada ont besoin d'une véritable indemnisation fiscale à cause du coût élevé de vivre et de travailler dans des régions désignées comme du Nord et éloignées. Ils demandent au gouvernement de rejeter les recommandations du groupe de travail sur les avantages consentis aux habitants du Nord.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le privilège de présenter une pétition signée par 114 autres habitants de la ville de Meadow Lake, en Saskatchewan. Les pétitionnaires reconnaissent aussi que le rapport du groupe de travail sur les avantages consentis aux habitants du Nord,

publié en octobre, ne répond pas aux réalités de l'économie dans le nord du Canada. Ils demandent au Parlement de rejeter les recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail et d'élaborer un programme d'indemnisation fiscale juste et équitable, en tenant compte des besoins financiers des habitants des régions isolées et du Nord.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je présente deux pétitions. La première vient de nombreux Canadiens très inquiets du fait que la Chambre a été saisie de la TPS; ils demandent au gouvernement de retirer immédiatement cette mesure législative.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des agriculteurs de la Saskatchewan qui s'inquiètent du sort de la Commission canadienne du blé. Sachant que la Commission n'est plus responsable de l'avoine, ils se demandent si, tôt ou tard, le blé et l'orge ne lui seront pas enlevés, ce qui éliminerait sa raison d'être.

Ils demandent au gouvernement de redonner à la Commission canadienne du blé sa responsabilité pour l'avoine et de protéger celle-ci comme il protège l'orge et le blé en vertu de la Loi sur la Commission du blé.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Néo-Écossais. Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances parce que c'est un mode de taxation injuste du fait qu'on ne tient pas compte de la capacité de payer du contribuable. Ils demandent au ministre et au gouvernement de ne pas donner suite à ce projet, qui consiste à rejeter le fardeau fiscal sur le dos des Canadiens ordinaires au moyen d'une taxe à la consommation régressive au lieu d'effectuer une véritable réforme fiscale.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais présenter, en conformité de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des étudiants de l'Université d'Ottawa, dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier. Ces étudiants veulent exprimer leur vive opposition à la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services et se joignent aux centaines de milliers de citoyens qui s'opposent à cette taxe très régressive dont on n'a nullement besoin.